

# RÉFLEXIONS À PROPOS DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS

## Oui aujourd'hui, fierté demain!

Le musée de Rumine abrite les collections de fossiles, les reptiles, oiseaux ou mammifères empaillés, le squelette du mammoth, d'autres vestiges du passé qui nécessitent d'urgence un sérieux lifting. La Bibliothèque cantonale et universitaire, au cœur de la cité, appelle aussi une réorganisation pour rendre accessibles de nombreux ouvrages actuellement entassés dans des réserves.

La partie réservée aux beaux-arts est à ce point restreinte que 2% seulement des œuvres sont actuellement exposées... Les trésors du Pays de Vaud, les collections exceptionnelles d'artistes tels que Abraham-Louis-Rodolphe Ducros (1748-1810), Charles Gleyre (1806-1874), Félix Vallotton (1865-1925) et Louis Soutter (1871-1942) sont soustraits aux yeux du public par manque de place, c'est du gâchis!

Le nouveau musée projeté à Bellerive permettra de mettre à disposition de la population vaudoise, dans les meilleures conditions, l'ensemble de ces richesses muséographiques. Pourtant, comme partout où des projets culturels d'envergure sont lancés, des esprits chagrins tentent de trouver des arguments pour refuser ce nouveau musée...

Les œuvres des peintres vaudois, ou d'autres artistes de renom, les extraordinaires paysa-



**«Le musée offrira un outil pédagogique fabuleux et assurera une réelle accessibilité de nos richesses picturales pour le jeune public»**

ges qui chantent le Pays de Vaud et le Léman méritent l'écrin que les architectes leur concoctent. Le crédit d'étude est demandé pour affiner le projet architectural, qui prévoit des beaux volumes, des baies vitrées ouvertes sur le lac, une circulation inédite entre les salles et les étages. Ces œuvres retrouveront dans cet environnement l'admiration d'un large public.

Le site choisi est une zone de remblai, sans aucun charme, qui sera mise en valeur par une passerelle le long de la rive et un libre accès à la terrasse pour y admirer la vue sur le lac. Une belle carte de visite pour le canton, pour ses habitants, et aussi un atout touristique supplémentaire à ne pas négliger!

Le projet du musée est construit avec un financement mixte – public, de mécénat et privé. L'Etat restera le propriétaire des collections et le garant de l'exploitation; mécènes et privés contribueront à hauteur de 33 millions, soit à 50% des coûts de construction. C'est une chance à saisir, surtout en période de ralentissement dans le bâtiment.

Le musée offrira un outil pédagogique fabuleux et assurera une réelle accessibilité de nos richesses picturales pour le jeune public. Cette approche de l'art pour la jeune génération, comme la transmission de nos traditions et de nos valeurs, est une mission que l'Etat doit assumer.

Nous ne voulons pas que la culture soit réservée seulement à une pseudo-élite prête à transformer les œuvres culturelles en simples valeurs spéculatives, qui restent ensuite dans les coffres-forts. Ces œuvres sont notre patrimoine, nous en sommes fiers et souhaitons les montrer!

Où que nous habitons dans le canton, nous pouvons soutenir sans arrière-pensée ce beau projet, pour la population et aussi pour le rayonnement de notre canton à l'extérieur. Les générations futures seront fières de notre décision.

\* Présidente de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture.

## Les donateurs en accusation

Si les propos contre l'architecture du futur Musée des beaux-arts à Bellerive sont souvent entachés de mauvaise foi – en résumé: un bunker bling-bling pharaonique trop fragile pour résister aux intempéries –, ils ne sont rien par rapport à ceux qui visent les futurs donateurs, accusés de tromperie et de manipulation.

Les feux ont été ouverts par Pierre Frey le 25 juin 2007 dans cette même rubrique. Le directeur des Archives de la construction moderne (ACM) faisait un procès d'intention à l'un d'eux en établissant un parallèle avec le Musée pour la photographie: «M. Cevey, président de la Fondation Jean Planque, tient en effet un discours en tous points analogue à celui de C.-H. Favrod, jadis. En échange de la faveur d'héberger la collection Planque, il fixe au canton des exigences, sans quoi la collection ira ailleurs. La naïveté et le provincialisme désespéré de nos autorités les poussent à se prêter à des manœuvres pathétiques!»

Les mêmes accusations sont reprises par MM. Dolivo et Thévoz, qui, le 10 octobre dernier dans ces colonnes, reprochaient aux donateurs de «dicter leurs conditions».

Il faut rappeler ici ce que ni le directeur des ACM ni l'ancien directeur de la Collection de



**«La forme juridique envisagée n'équivaut en rien à une privatisation, mais refuser le projet de musée serait une privation de patrimoine public»**

l'Art Brut ne peuvent ignorer: le rôle essentiel joué par les collectionneurs dans la constitution des fonds des musées. Les collections sont souvent l'œuvre d'une vie et, à l'heure de les déposer dans une institution publique, demander qu'elles puissent être montrées dans de bonnes conditions semble naturel. Est-ce pour autant un chantage?

La collection de Jean Dubuffet, à l'origine de la Collection de l'Art Brut, ne fut pas donnée à la ville de Lausanne sans condition. Une convention de transfert signée en 1972 (préavis No 177, 14 juillet 1972) prévoyait que l'Institut – comme on appelait le musée à créer – ne pou-

vait être assimilé ou lié d'aucune façon à un autre musée ou à une autre institution. Il fut également décidé de créer un conseil consultatif appelé à donner son avis notamment sur l'aménagement des locaux, la nomination du conservateur, les acquisitions nouvelles ou acceptations de donations, les autorisations de reproduction des œuvres et même sur l'horaire d'ouverture des locaux!

Certes, il s'agissait de préserver à l'art brut son caractère irréductible au «musée imaginaire de l'art contemporain, [à] ses petits pontifes et [à] ses officines commerciales» – pour reprendre des mots de M. Thévoz parti en guerre contre la création «culturelle» –, mais il n'en demeure pas moins que, malgré les conditions de la donation, la collection du château de Beaulieu est une institution indispensable que Lausanne est heureuse d'héberger.

Enfin, indépendamment des collections Planque, Pauli et Dubois, la construction d'un nouveau bâtiment est nécessaire si l'on veut seulement mettre à la portée du public les collections actuelles du Musée des beaux-arts. La forme juridique envisagée de fondation de droit public n'équivaut en rien à une privatisation, mais refuser le projet de nouveau musée serait une privation de patrimoine public.